



Traité Chabbath

Michna 7 - Chapitre 9

המוציא קופת הרוכלים--אף על פי שיש בה מינין הרבה, אינו חייב אלא חטאת אחת. זירעוני גינה, פחות מכגרוגרת; רבי יהודה בן בתירה אומר, חמישה. זרע קישואין, שניים. זרע דלועין, שניים. זרע פול המצרי, שניים. חגב חי, כל שהוא; מת, כגרוגרת. ציפורת כרמים--בין חיה בין מתה--כל שהיא, שמצניעין אותה לרפואה. רבי יהודה אומר, אף המוציא חגב חי טמא--כל שהוא, שמצניעין אותו לקטן לשחק בו

Celui qui transporte "le coffret" des colporteurs, bien qu'il contienne de nombreuses espèces, n'est redevable que d'un seul 'hatat. [Pour le transport] des semences potagères, [il est redevable] pour un volume inférieur à une fugue sèche. Rabbi Yehouda (ben Bétéra) dit : [il est redevable] pour cinq [grains] ; des graines de concombre, pour deux ; des graines de melon, pour deux ; des graines de haricot égyptien, pour deux; [pour le transport d']une sauterelle vivante [d'espèce] autorisée, il est redevable, si petite soit-elle ; [d']une sauterelle morte, [si elle a] le volume d'une figue sèche ; [de] l'oiseau des vignes, vif ou mort, ... si petit soit-il, car on le garde pour guérir [certaines maladies]. Rabbi Yehouda dit : de même celui qui transporte une sauterelle vivante [d'espèce] non comestible, [est redevable] si petite soit-elle, car on la garde comme jeu pour un enfant.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions